

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM

COMMUNE DE M'AN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS, DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE LA COOPERATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

MA'AN COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

SERVICE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS, DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE LA COOPERATION

COMMUNIQUE

Monsieur le Maire de la Commune de Ma'an (Maître d'Ouvrage), porte à la connaissance des entreprises ayant soumissionné à l'Appel d'Offre N°004/AONO/PU/C-MA'AN/SIGAMP/2026 du 10 février 2026 pour les travaux de pose des passages de buses sur la route Ma'an – Anguiridjang avec construction des ouvrages de têtes, dans la Commune de Ma'an, Département de la Vallée du Ntem, qu'à l'issue de l'examen des offres par la Commission Interne de Passation de Marchés de la Commune de Ma'an, l'Entreprise MN GLOBAL SERVICES SARL, inscrit au registre du commerce N° RC/YAE/2023/B/1412 ; N° Contribuable M 032318092012 W, est Adjudicataire du marché ci-dessus.

Les Entreprises soumissionnaires dudit Appel d'Offre n'ayant pas été retenues, sont priées de passer retirer leurs offres dans un délai de quarante (40) jours à compte de la date de signature du présent communiqué. Faute de quoi lesdites offres seront détruites.

Ma'an le

29 AVR 2026

Le Maire (Autorité contractante)

Ampliations :

- MINMAP/VNT
- ARMP/SUD
- CIMP/MA'AN
- Archives (SIGAMP)
- Intéressé



Abasoto Menye Remy
Ingénieur Principal des Travaux de Génie-Civil
Matricule ONIGC/NOCE 02 - 0338
Officier de l'Ordre de la Valeur



DECISION N° 04 /C. MA'AN/MO
Portant attribution des Marchés Publics dans la commune de Ma'an
Le Maire de la Commune de Ma'an

- ☉ Vu la constitution
- ☉ Vu la loi n°99/016 du 22 décembre, portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et para public ;
- ☉ Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin portant code des Marchés Publics ;
- ☉ Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics ;
- ☉ Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012, modifiant et complétant les dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001, portant création et organisation de l'ARMP ;
- ☉ Vu le Décret 2012/075 du 08 Mars 2012, portant l'organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- ☉ Vu le décret n°2013/271 du 05 Aout 2013, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/074 du 08 Mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- ☉ Vu l'arrêté n°000342/A/MINDDEVEL du 12 Mars constatant l'élection de Monsieur **ABESSOLO MENYE Rémy** comme Maire de la commune de Ma'an à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020, dans la commune de Ma'an, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud
- ☉ Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- ☉ Vu la Circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026
- ☉ Vu la Lettre-Circulaire N° 0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025, relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle des Budgets des Collectivités territoriales décentralisées pour l'Exercice 2026 ;
- ☉ Vu la Décision N°03/24/DM/L12-02/C-MA'AN/CAB du 02 avril 2024 portant constatation de la mise en place de Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ma'an
- ☉ Vu l'Appel d'Offre N°004/AONO/PU/C-MA'AN/SIGAMP/2026 du 10 février 2026 pour les travaux de pose des passages de buses sur la route Ma'an - Anguiridjang avec construction des ouvrages de têtes, dans la Commune de Ma'an, Département de la Vallée du Ntem;
- ☉ Vu la lettre du 13/04/2026 portant proposition d'attribution du Président de la CIPM à Monsieur le Maire de la Commune de Ma'an.

DECIDE

Article 1^{er} : le Marché relatif à l'Appel d'Offre National Ouvert ci-dessus est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué ainsi qu'il suit.

Intitulé du projet	Adjudicataire	PHASE	Montant FCFA			Délais	Financement
			HT	TVA (19,25%)	TTC		
travaux de pose des passages de buses sur la route Ma'an - Anguiridjang avec construction des ouvrages de têtes	MN GLOBAL SERVICES SARL,	Unique	8 385 744 (Huit Millions Trois Cent Quatre Vingt Cinq Mille Sept Cent Quarante Quatre) Francs CFA	1 614 256 (Un Million Six Cent Quatorze Mille Deux Cent Cinquante Six) Francs CFA	10 000 000 (Dix Millions) Francs CFA	04 Mois	BIP MINTP EXERCICE 2026

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP/VNT
- ARMP/SUD
- CIMP/MA'AN
- Archives (SIGAMP)
- Intéressé

Ma'an le 29 AVR 2026
Le Maire (Autorité contractante)

Abessolo Menye Rémy
Ingénieur Principal des Travaux de Génie-Civil
Matricule ONIGC/NOCE 02 - 0338
Officier de l'Ordre de la Valeur